



Infolettre n° 4 janvier février 2023

de la CPEPESC appelée plus communément Commission de Protection des Eaux.

Bonne Année...



Meilleurs vœux à tous et à la Nature.
Elle en a tellement besoin.

Et pour que la CPEPESC continue à faire mieux encore « son taf » pensez à faire adhérer toute personne de vos connaissances pouvant être intéressée par l'association en lui transmettant cette infolettre.

(La cotisation reste à 16€ seul ou couple Informations sur [la page spécifique du site.](#))

Actualités

Coup d'arrêt de la Cours de justice de l'U.E. aux dérogations délivrées par les États pour vendre et utiliser des semences aux néonicotinoïdes [En savoir plus.](#)

Le futur a déjà commencé 2022 et nous sommes tous acteurs de l'avenir de la planète. Une synthèse vidéo du colloque sur ce thème de novembre 2022 à Arc-et-Senans a été présentée par Daniel Gilbert et Patrick Giraudoux, chercheurs de la Zone Atelier Arc Jurassien, et les six conférenciers. [Regardez cette vidéo sur youtube.](#)

«100 chiffres expliqués sur les espèces en BFC 2022 ». Un livret sur la biodiversité régionale publié par la DREAL et l'ARB-BFC **accessible en ligne ainsi qu'une vidéo.** [Lire l'info.](#)

Connaissez-vous REPORTERRE ? C'est un média indépendant, en accès libre en ligne à tous, sans publicité et financé par les seuls dons de ses lecteurs. Lien : <https://reporterre.net/>

Sur le front des pollutions et atteintes à l'environnement

Le 1 février la CPEPESC a marqué à sa manière devant le Tribunal la **Journée Mondiale des Zones Humides**. Le slogan incantatoire de cette année est « *Il est urgent de restaurer les zones humides !* ». **Il serait surtout urgent d'arrêter de les saccager !**



On lira l'excellent article d'Isabelle Brunnarius sur le site de France 3 BFC : [Retenue collinaire et tourbière dans le Haut-Doubs : la neige artificielle devant la justice](#)

Les affaires d'une tourbière malmenée et de l'affreuse « bassine » creusée au détriment de la Nature sur le Mont d'Or arrivent enfin devant la justice.

Lire ce qu'écrivait en 2014 la CPEPESC sur le projet : [Le réservoir creusé sur le Mont d'Or: une aberration écologique et paysagère mais pas que... Analyses et commentaires.](#)

Une nouvelle fois l'Etat condamné pour non préservation de la biodiversité en Haute-Saône. Des milieux détruits ou altérés (haies, buissons et bosquets détruits et arasés, dépressions humides remblayées). – véritable mosaïque paysagère relictuelle aux confins de zones de cultures – qui constituaient le lieu de repos et de reproduction de plusieurs espèces de l'avifaune protégées au sens de l'article L. 411-1 du code de l'environnement. La préfecture avait répondu à l'association par son... silence ! Lire : [Travaux agricoles impactant la biodiversité : L'État condamné à agir.](#)

Informations adhérents

Les sorties de terrain des 3^o samedis de chaque mois n'ont pu avoir lieu en raison de la météo défavorable en décembre et janvier!

Ce n'est que partie remise.

La sortie dans le secteur de Montbéliard est reprogrammée le **samedi 18 février 2022** (même lieu de RDV et horaire).



Participer et aider à défendre la Nature,

Une réunion aura lieu dorénavant chaque 1^{er} mercredi du mois à 19h00 au siège de l'association (3 rue Beauregard Besançon) pour tous les adhérents désireux d'échanger et de travailler sur les affaires d'environnement.

Les autres mercredis il continuera à y avoir lieu des échanges en visio sur internet via l'application zoom à 19h00 (Code d'accès à demander à affaires@cpepesc.org).

Un cadre juridique à connaître :

La réglementation des gros élevages de 50 à 150 vaches laitières

A partir de 50 vaches laitières ou plus, l'activité d'élevage est soumise aux règles de la législation des *Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)* du code de l'environnement. C'est une **législation spéciale** qui régit et surveille sous l'autorité du Préfet le fonctionnement d'activités susceptibles de nuire à l'environnement.



La rubrique 2101-2c de la nomenclature ICPE soumet ces élevages à une procédure dite de **DÉCLARATION** à la préfecture.

Le dossier peut en être consulté par les tiers dans le cadre de la loi d'accès aux informations environnementales.

Pour s'informer sur les principales règles que ces élevages doivent respecter en application du code de l'environnement, on consultera [l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux](#)

[installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques nos 2101-1, 2101-2, 2101-3, 2102 et 2111.](#) ainsi que ses deux annexes.

(Pour [en savoir plus](#)..)

A propos du gaspillage énergétique de nos véhicules

Dans une voiture à moteur thermique moins de 50% du carburant produit de l'énergie. Le reste est perdu en production de chaleur. Et c'est encore 30% de l'énergie produite qui est ensuite perdue par le frottement des éléments mécaniques avant sa transmission aux roues.

« La voiture électrique est-elle une solution plus efficace du point de vue des pertes par frottement ?

*La réponse est oui. Le nombre de pièces mécaniques en frottement étant très limité, ces pertes sont évaluées à moins de 5 %. Il reste cependant de nombreux verrous à lever pour en faire une solution optimum: le poids et le prix des batteries ainsi que l'extraction des matériaux nécessaires à leur fabrication et enfin leur recyclage ». (D'après « [Comment nos voitures « gaspillent » les deux tiers de leur carburant](#) » paru dans *theconversation.com*)*

Consultez toutes les autres [News de défense de la Nature de la CPE](#)



Amis et défenseurs des chauves-souris

Sauvetage d'une colonie de 177 Pipistrelles

Au mois de janvier, suite à un appel, les équipes de la CPEPESC découvrent plus d'une centaine de Pipistrelles agglutinées sur un rebord de fenêtre d'un appartement, peu vives, maigres et complètement trempées par les pluies de l'après-midi. La colonie avait trouvé refuge depuis quelques semaines dans un caisson de volet roulant inactivé depuis 3 semaines... ([Lire la suite...](#))

Périmètre de protection nécessaire à une Réserve Naturelle Régionale

La Grotte de Beaumotte va se doter d'un périmètre de protection grillagé en 2023. Cette cavité située en Haute-Saône, sert de refuge à une douzaine d'espèces de chauves-souris, dont le Minioptère de Schreibers, espèce à fort enjeu de conservation en Franche-Comté.

La présence de colonies de transit de cette espèce, ainsi que la diversité de chiroptères présents en période hivernale, ont motivé le classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale en 2015.

Suite à plusieurs études de fréquentation menées de 2018 à 2020 sur la RNR Grotte de Beaumotte, le constat a été fait de pénétrations non autorisées de personnes dans le milieu souterrain. Malgré la mise en place d'une communication adaptée sur la réglementation de ce site dès 2017 et un renfort de celle-ci en 2019, **de nombreuses intrusions ont encore été observées, y compris en période de forte sensibilité pour les chauves-souris**. Ces pénétrations sont susceptibles de perturber les colonies présentes dans la grotte.

La Région Bourgogne-Franche-Comté va donc appuyer l'action de gestionnaire de ce site dès 2023 par le financement d'un grillage de 65 mètre de linéaire, entourant le porche d'accès à la grotte. Les premiers travaux débuteront en février 2023 avec l'abattage d'arbres, pour se poursuivre à l'été avec la mise en place du grillage. (Catherine DIONISIO cpepesc Conservatrice du réseau RNR des cavités à chiroptères).



Nettoyage de la Côte de la Baume.

Le week-end du 3 et 4 juin 2023, il est souhaité d'organiser un événement sur la biodiversité locale à Chamole (39). Au programme, le nettoyage des déchets sur la Réserve Naturelle Régionale le samedi matin ainsi qu'une tenue de stands et d'animation avec différents partenaires locaux l'après-midi et dimanche. Sont également prévus des conférences et projections de films samedi soir et dimanche en fin d'après-midi. Le programme est en

cours d'élaboration. Marjorie Martin, conservatrice bénévole du site, en pilote le déroulé. Si certains d'entre vous souhaitent se mobiliser à nos côtés, que ce soit pour participer au nettoyage ou à la tenue d'un stand, n'hésitez pas à contacter Réseau RNR Chiroptères à l'adresse rnr@cpepesc.org

Consultez toutes les autres [ACTUS chauves-souris](#)

